

Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINTE-MACLOU

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 2 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi deux mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 23 février 2017
Affichée
le 23 février 2017

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, Mr Luc DE FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Mmes Véronique ISRAEL, BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal.

Etaient absents : WINIARZ Laurent, Jérémy DUHAMEL (pouvoir à Philippe ISRAEL) et Jean-Marie PRACHE (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Philippe ISRAEL

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr le Maire fait part de la démission de Mme Ophélie BON du conseil municipal.

Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016

Mr le Maire présente le Compte administratif et le compte de gestion 2016.

Les dépenses et les recettes réalisées en 2016 s'élèvent à :

-section de fonctionnement : dépenses : 254 034.94 €
Recettes : 348 970.35 €

Excédent de fonctionnement : 94 935.41 €

-section d'investissement : dépenses : 110 490.73 €
Recettes : 92 271.07 €

Déficit d'investissement : 18 219.66 €

Résultat de clôture : 322 702.38 €

Le compte de gestion élaboré par Mr le percepteur, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE, doyen d'âge afin de faire voter le compte administratif. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE propose de réaliser l'enfouissement des réseaux (par tranche) des parties du village pour lesquelles les réseaux sont encore en aérien.

Mr le Maire interpelle les membres de Conseil Municipal concernant les achats effectués pour le compte de la commune.

Dorénavant, les achats d'un montant supérieur à 150 euros, devront faire l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire.

↳ Affectation du résultat 2016

L'excédent de fonctionnement global cumulé étant de 346 530.61 € et le déficit d'investissement de 98 276.23 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 : 98 276.23 € (couvre le déficit d'investissement)
- Report en fonctionnement au 002 : 248 254.38 €.

↳ Débat d'orientations budgétaires 2017

***Haie/clôture cimetière**

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise TRANCART qui s'élève à 5 034.90 € HT soit 5 932.07 € TTC.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Guillaume CARON), le Conseil Municipal retient ce devis.

↳ Aménagement de l'Allée du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé une étude pour l'aménagement de places de parking dans l'Allée du Château. Cet aménagement servirait pour l'école ; de ce fait, la proposition serait soumise à la Com de Com qui a repris la compétence scolaire et périscolaire depuis le 1^{er} janvier.

Ces travaux seraient susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental au titre de la politique transitoire et à hauteur de 30 % au titre des amendes de police.

Mr le Maire propose également l'installation d'un dôme central au niveau de l'intersection de la place..... Mr Mathieu LHOTELLIER pense qu'une signalisation au sol serait suffisante.

↳ Emprunt travaux salle communale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la prescription de SOCOTEC concernant la petite salle qui préconise la réalisation d'un plafond coupe-feu.

Concernant l'emprunt, les propositions vues lors de la dernière réunion le 6 octobre 2016 étant caduques, Mr le Maire présente les nouvelles propositions :

Banque	Montant	Taux fixe	Périodicité	Durée
La Banque Postale	105 000 €	1.49 %	Annuelle	15 ans
Crédit Agricole	105 000 €	1.68 %	Annuelle	15 ans
CDC	87 179.56 €	1.34 %	Trimestrielle	15 ans

La CDC ne garantissant pas son taux jusqu'au vote du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de la Banque Postale pour un montant emprunté de 105 000 € à un taux de 1.49 %, à échéances constantes, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

🔗 Tarifs Salle Communale + électricité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de location pour 2017 est de 240 € pour les habitants de Buigny-Saint-Maclou et de 360 € pour les extérieurs.

Il demande au Conseil Municipal, suite aux travaux, si le tarif reste le même ou si nous appliquons une augmentation du tarif.

D'autre part, Monsieur le Maire propose la facturation de l'électricité consommée.

Mr Luc de FRANCQUEVILLE pense que le tarif doit rester raisonnable et qu'il conviendrait de revoir le règlement de la salle communale. **Monsieur le Maire l'invite à s'en occuper.**

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstention de Régis DELASSALLE + pouvoir de Jean-Marie PRACHE), Mathieu LHOTELLIER, Véronique ISRAEL et Eric MOUTON), le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la salle communale (sauf augmentation annuelle de 2%) et de ne pas facturer l'électricité.

🔗 Règlement et tarifs du colombarium

**Règlement*

Le projet de règlement a été envoyé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstention de Luc de FRANCQUEVILLE), le projet de règlement est adopté.

**Tarifs*

Proposition de tarifs pour une case pouvant contenir 4 urnes :

15 ans : 1000 €

30 ans : 2000 €

Dispersion des cendres : 150 €

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstention de Luc de FRANCQUEVILLE), les tarifs indiqués ci-dessus sont adoptés.

🔗 Festivités 2017

18 mars : Nettoyage de Printemps

17 avril : Course aux œufs de Pâques à 11h

8 mai : Commémoration

26 mai : Fête des mères à 18h30

Fête des voisins à 19h30-20h

18 juin : réderie, fête du village

13 juillet : feu d'artifice

14 juillet : Commémoration

11 novembre : Commémoration et repas des aînés (CCAS)

Concernant l'arbre de Noël des enfants, tout dépend de l'avancement des travaux de la salle communale. Le Maître d'œuvre nous tiendra informé pour la fin du mois d'avril 2017.

🔗 Tenue du bureau de vote

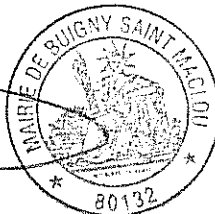
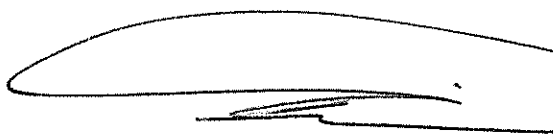
Le planning des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives est distribué afin que chacun puisse s'inscrire dans un créneau horaire.

Divers :

Accord de principe pour le classement de la ruelle du Bas en voirie communale.

Séance levée à 20h05

A Buigny-Saint-Maclou, le 7 mars 2017
Le Maire, Eric MOUTON.



The seal is circular with the text "MAIRE DE BUIGNY SAINT MACLOU" around the top edge and "80132" at the bottom. It features a central emblem of a tree and a star on either side.